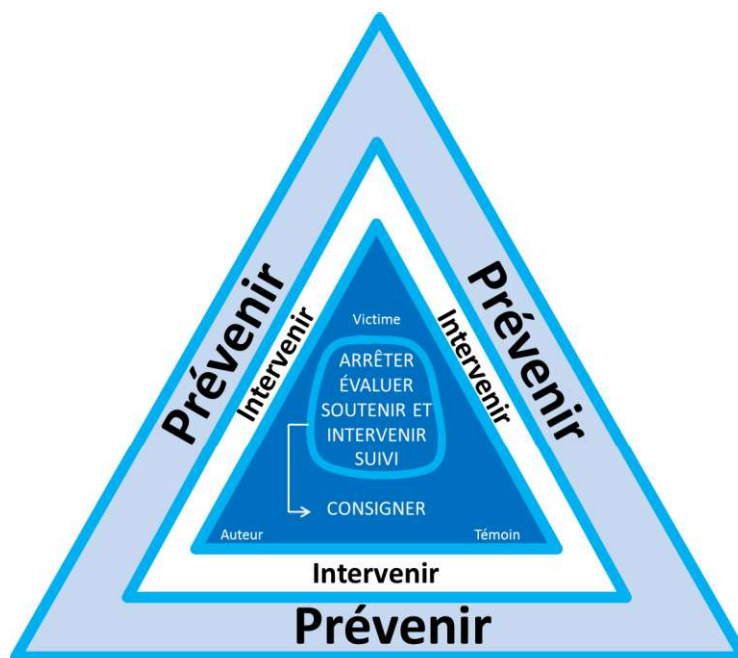


**Plan de lutte  
contre  
l'intimidation et la violence**

**à l'école des Pionniers secteur préscolaire et primaire**



**2023-2024**

**Personnes responsables de coordonner le comité de prévention et traitement de la violence :**

Madame Julia Béland-Godin, directrice adjointe

Monsieur Sylvain Laporte, directeur adjoint

Monsieur Jasmin Bélanger, directeur

**Centre  
de services scolaire  
des Découvreurs**

**Québec** 

## **NOTRE ENGAGEMENT**

Nous nous engageons à fournir un environnement respectueux et sécuritaire pour **tous les élèves** et les adultes de l'école.

La violence et l'intimidation de tout genre sont inacceptables à notre école. Elles ne sont pas tolérées entre les élèves ainsi qu'entre les membres du personnel. Également, elles ne sont pas tolérées dans les autobus scolaires ou lors des déplacements des élèves entre l'école et leurs domiciles ni par l'intermédiaire des médias sociaux.

À notre école, chacun a le droit d'être protégé et a le devoir de protéger les autres. Notre école encourage le signalement de tout incident lié à l'intimidation, la violence ou la menace.

Nous nous engageons à agir rapidement devant de telles situations. Nous souhaitons que chaque élève de notre école soit traité et agisse avec civisme, dans le souci d'égalité et de respect des différences.

Tout signalement et toute plainte sont traités de manière confidentielle et en respectant l'anonymat de la personne qui dénonce un acte de violence ou d'intimidation. Toutefois, pour des situations qui vont au-delà d'une gestion scolaire, une plainte policière sera envisagée.

## **LES OBJECTIFS DU PLAN DE LUTTE**

Ce plan s'inscrit dans la poursuite des objectifs de la *Convention de gestion et de la réussite éducative*, plus précisément à l'atteinte du but 4 de la *Convention de partenariat*: l'amélioration d'un environnement sain et sécuritaire dans les établissements. Il s'inspire également des valeurs du *Projet éducatif de l'école Des Pionniers*.

## **DÉFINITIONS** (art. 13, LIP 2012)

### **Violence**

« Toute manifestation de force, de forme verbale, écrite, physique, psychologique ou sexuelle, exercée intentionnellement contre une personne, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse, de la léser, de la blesser ou de l'opprimer en s'attaquant à son intégrité ou à son bien-être psychologique ou physique, à ses droits ou à ses biens. »

### **Intimidation**

« Tout comportement, parole, acte ou geste délibéré ou non à caractère répétitif, exprimé directement ou indirectement, y compris dans le cyberspace, dans un contexte caractérisé par l'inégalité des rapports de force entre les personnes concernées, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse, et de léser, blesser, opprimer ou ostraciser. »

### **Conflit**

« Le conflit suggère une divergence entre deux individus, deux groupes ou un individu et un groupe qui sont en relation parce que leurs intérêts, leurs objectifs, leurs valeurs, leurs méthodes, leurs rôles ou leurs idées s'opposent. Une bousculade, une bagarre, une insulte ou encore une menace isolée entre deux individus de force égale ne sont pas nécessairement considérés comme de l'intimidation. »

### **Cyberintimidation**

« Harcèlement d'une personne par des propos menaçants, haineux, injurieux ou dégradants, qu'ils soient illustrés ou écrits, notamment par le biais des courriels, des salons de clavardage, des groupes de discussion, des sites Web, des réseaux sociaux et des messageries électroniques. »

## **ANALYSE DE LA SITUATION DE L'ÉCOLE**

L'école des Pionniers, secteur préscolaire et primaire, est située dans un environnement paisible où la violence et l'intimidation ne sont pas fréquentes. Tout au long de l'année, les membres de l'équipe-école s'assurent que les élèves évoluent dans un climat sécuritaire et propice aux apprentissages. À l'intérieur des cours et des activités offertes, nous nous efforçons d'aborder la thématique de l'intimidation et de la violence. Des services sont également offerts afin de prévenir l'émergence des comportements de violence et d'intimidation. Nos règles de vie contribuent grandement à valoriser l'harmonie dans les rapports entre les élèves. Une analyse plus précise est à venir pour donner suite au sondage SÉBEO qui sera effectué aux deux ans.

### **Voici nos priorités d'actions pour les prochaines années :**

Nous poursuivons donc les actions mises en place dans le plan de lutte en apportant une attention plus particulière à la violence verbale et aux jeux dans la cour de récréation.



# LES RÔLES ET LES RESPONSABILITÉS

## Direction :

- ❖ Mettre en application la politique dans son école;
- ❖ Informer le personnel du protocole d'intervention contre l'intimidation et la violence;
- ❖ Mettre sur pied un comité pour contrer et prévenir l'intimidation;
- ❖ Informer les parents sur le protocole d'intervention contre l'intimidation et la violence;
- ❖ Assurer le suivi des situations problématiques;

## Les parents :

- ❖ Dénoncer les gestes d'intimidation et de violence au personnel scolaire;
- ❖ Sensibiliser son enfant sur l'importance du respect;
- ❖ Collaborer avec l'équipe-école;
- ❖ Informer l'école si l'intimidation se poursuit;
- ❖ Prendre des mesures pour protéger son enfant contre l'intimidation via les réseaux sociaux.

## L'éducateur spécialisé :

- ❖ Mettre en place des interventions de prévention;
- ❖ Recevoir les confidences des élèves;
- ❖ Appliquer la procédure d'intervention préétablie;
- ❖ Informer les parents;
- ❖ Collaborer à la complétion du rapport sommaire de plainte.

## Les enseignants :

- ❖ Mettre en place des interventions de prévention;
- ❖ Recevoir les confidences des élèves;
- ❖ Identifier s'il s'agit d'un acte de violence, d'intimidation ou d'un conflit; (annexe 1)
- ❖ Appliquer la procédure d'intervention préétablie;

- ❖ Référer au T.E.S. et à la direction au besoin;
- ❖ Communiquer avec les parents;
- ❖ Collaborer à la complétion du rapport sommaire de plainte.

#### Les éducateurs du service de garde :

- ❖ Mettre en place des interventions de prévention;
- ❖ Recevoir les confidences des élèves;
- ❖ Identifier s'il s'agit d'un acte de violence, d'intimidation ou d'un conflit; (annexe 1)
- ❖ Faire le suivi avec le titulaire de l'enfant;
- ❖ Faire le suivi avec le technicien du service de garde.

#### Les élèves :

- ❖ Respecter les règles de vie de l'école;
- ❖ Avoir un comportement respectueux envers ses pairs;
- ❖ Faire preuve de bienveillance envers leurs pairs;
- ❖ Utiliser un mode de communication positif afin d'entretenir des relations interpersonnelles adéquates;
- ❖ Dénoncer les gestes d'intimidation et de violence au personnel scolaire.

## **PRÉVENTIONS** (LIP art. 75.1, composantes 2 et 3)

La prévention des actes de violence et d'intimidation est l'affaire de tous. Plusieurs moyens mis en œuvre contribuent à prévenir de tels actes :

- Ateliers d'habiletés sociales sous forme d'activités ludiques, techniques d'impact, etc. ;
- Surveillance constante des élèves (port du brassard pour la visibilité des surveillants);
- Système-école de valorisation des bons comportements (Bravos, coups, méritas, mentions d'honneur);
- Ateliers du policier-éducateur (intimidation et cyber-intimidation)
- Présentation de « Vigile-Vigilant » auprès des 1<sup>e</sup> année;
- Sensibilisation auprès des élèves sur l'intimidation et la violence;
- Système disciplinaire clair et cohérent; interventions éducatives et positives en cas de manquement à une règle; (Annexe 2)
- Médiateurs dans la cour du pavillon Marguerite Bourgeois et De La Salle;
- Participation des élèves aux règles de la classe et code de vie de l'école;
- Communiqué mensuel aux parents pour les informer des activités de l'école.

Gestion des conduites violentes et des conflits (Protocole d'intervention en situation de crise; Plan d'intervention des mesures d'urgence; Démarche de résolution des conflits, Démarche de traitement des événements);

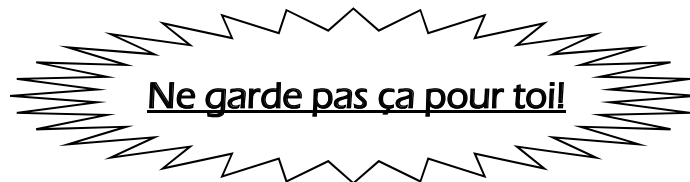
- Aménagement, organisation et animation de la cour d'école (récréations amusantes avec la TES, petit matériel, ballon-poire)
- Banque de livres pour le préscolaire en lien avec la prévention contre la violence;

## **PARTICIPATION DES PARENTS À LA VIE DE L'ÉCOLE**

La collaboration des parents est une richesse inestimable pour notre milieu. Celle-ci est encouragée à différents moments tout au long de l'année, soit par l'entremise de :

- ❖ Différentes rencontres de parents;
- ❖ La remise du dépliant récapitulant notre plan de lutte et identifiant les responsabilités des parents dans tout le processus;
- ❖ L'envoi de L'Écho des Pionniers dans lesquels quelques capsules au cours de l'année pourraient être ajoutées;
- ❖ Leur participation aux activités complémentaires qui leur permettent de prendre part activement à la vie scolaire

## **SI JE SUIS VICTIME OU TÉMOIN D'INTIMIDATION :**



Tu peux en parler à tes parents, à tes amis mais tu dois aussi dénoncer la situation pour qu'un intervenant t'aide à mettre fin à la situation.

### **COMMENT DÉNONCER LA SITUATION :**

Plusieurs moyens de dénoncer une situation d'intimidation sont possibles.

- ❖ En parler à un adulte de confiance à l'école.
- ❖ Remplir un formulaire de dénonciation sur le site internet de l'école.
- ❖ Remplir un formulaire de dénonciation qui sont disponible format papier dans le bureau des techniciennes en éducation spécialisée et au secrétariat. \*
- ❖ Imprimer le formulaire disponible sur le site internet de l'école. \*

\*Lorsque tu complètes le formulaire format papier, tu devras le remettre à un adulte de l'école ou dans la boîte de dénonciation devant le secrétariat.

### **DÉNONCER, ET PUIS APRÈS?**

Un intervenant te rencontrera pour comprendre mieux la situation et te suggérer des moyens pour t'aider. L'intervenant rencontrera l'élève intimidateur et prendra les mesures nécessaires afin de faire cesser ses comportements. L'intervenant s'assurera que tu te sens en sécurité et fera un suivi de la situation avec toi pour s'assurer que la situation d'intimidation a pris fin.

# JE SUIS INTERVENANT ET JE REÇOIS UNE DÉNONCIATION

1. La première étape est d'identifier s'il s'agit d'un conflit ou d'une situation d'intimidation. Le tableau en annexe 1 peut vous aider à faire la différence. En cas de doute, n'hésitez pas à consulter vos collègues (enseignants, TES, la direction, etc.)
2. Rassurer l'élève que la situation sera prise en charge. Intervenir en cas de conflits.
3. En cas d'intimidation, vous devrez estimer le niveau d'intervention nécessaire. Le tableau en annexe 3 pourra vous guider. Communiquer avec le/les intervenant(s) ciblé(s) dans le tableau pour l'intervention. Le niveau 1\* ne nécessite pas d'intervention d'un intervenant autre que vous, il est cependant de votre responsabilité d'aviser la TES qui travail en collaboration avec votre classe afin d'assurer un suivi.
4. Vous devez communiquer avec les parents de l'enfant intimidateur pour l'aviser de la situation. Vous devez également communiquer avec les parents de l'enfant victime d'intimidation afin des les aviser de la situation et que des mesures seront prises afin que l'intimidation cesse.
5. Dans le cas d'une intervention de niveau 1, vous êtes responsable de récupérer le billet signé par les parents et de le remettre à la TES qui travail en collaboration avec votre classe.

\* Le billet d'intimidation mentionné est disponible au bureau TES



# **PROCÉDURE D'INTERVENTIONS** (LIP art. 75.1, composantes 4 à 9)

Tout incident lié à la violence et à l'intimidation doit être signalé à un membre du personnel. Lorsqu'une situation est signalée à un membre du personnel, celui-ci doit intervenir. Voici les étapes qui nous guiderons :

## **1. Mettre fin à la violence**

- Exiger l'arrêt du comportement en s'assurant que les élèves témoins, s'il y a lieu, prennent acte de l'intervention;
- Assurer la sécurité de la victime s'il y a lieu.

## **2. Nommer le comportement**

- Identifier l'acte répréhensible en s'appuyant sur les valeurs, les règles de conduite et les mesures de sécurité de l'école;
- Nommer l'impact possible d'un tel acte de violence sur les individus;
- Dénoncer le comportement et non pas l'élève qui a commis l'acte (Ex. : Tu as ta place comme élève ici, mais ce comportement est inacceptable).

## **3. Agir auprès de la victime**

- Assurer sa sécurité;
- Évaluer la situation et prendre les informations nécessaires à la prise de décision;
- Informer l'élève des mécanismes de signalement prévus par l'école si la situation se répète;

## **4. Orienter vers les comportements attendus**

- Exiger un changement de comportement à l'élève qui a commis l'acte de violence ou d'intimidation (réparation, ateliers d'habiletés sociales, observations et noter les comportements positifs, etc.);
- Signer un contrat d'engagement de changement de comportement; (Annexe 4)
- S'adresser à l'élève qui a subi l'acte de violence ou d'intimidation et l'informer qu'un adulte communiquera avec lui pour vérifier que la situation ne s'est pas répétée.

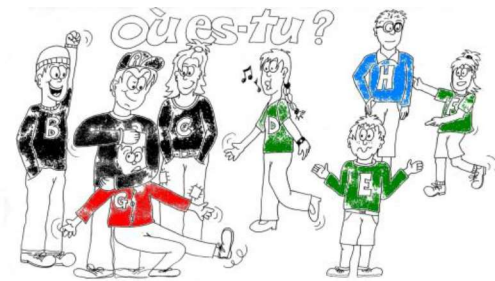
## **5. Transmettre**

- Signaler la situation en remplissant la fiche prévue à cet effet. (Annexe 5)
- Remettre la fiche à la direction afin qu'elle soit consignée pour usage ultérieur.

## **6. Informer les parents**

- L'intervenant prend contact avec les parents afin de les aviser de la situation.

# ÉVALUER



## ÉVALUATION ET SANCTION

La gravité et la fréquence d'un comportement seront prises en compte pour établir le niveau d'intervention. Nous rencontrons ici dans l'ordre :

- 1- La personne qui a porté l'événement à notre attention
- 2- La victime
- 3- Le témoin
- 4- L'auteur de l'acte

À l'aide des informations récoltées ainsi que selon la gravité et la fréquence des comportements reprochés à l'auteur, un protocole préétabli sera appliqué. (Annexe 3)

### L'interprétation de la gravité du comportement sera fondée sur :

- L'acte lui-même (par exemple : cracher n'est pas menacer avec une arme).
- La gravité des torts causés (physiques, psychologiques, sociaux, moraux, etc.).
- La fréquence (combien de fois) et la durée (depuis combien de temps).
- La nature de l'intention. Par exemple, l'élève fait-il de l'intimidation parce qu'il a peur de son groupe qui le force à le faire? – ou le fait-il parce qu'il a du plaisir à dominer et à faire souffrir? – ou le fait-il parce qu'il aime être le centre d'attraction et obtenir de l'attention?
- La force du pouvoir dominateur de celui qui fait de l'intimidation.
- La plus ou moins grande capacité de l'élève qui est victime à se défendre. Celui-ci démontre son malaise, proteste, demande que cela cesse, pleure, se défend tant bien que mal, mais l'élève qui fait de l'intimidation poursuit son manège.
- L'étendue des actes de violence ou d'intimidation de l'élève qui agresse, c'est-à-dire le nombre d'endroits, de contextes dans lesquels il commet des actes d'intimidation.
- La nature de l'endroit où se déroule le comportement (pousser un élève par terre dans la cour est moins à risque de causer des lésions que de le pousser en haut d'un escalier).

En cas d'intimidation, une évaluation plus élaborée est réalisée. Voici notre procédure :

### Il peut également être utile d'essayer de prévoir la possibilité de récurrence de l'élève qui fait de l'intimidation :

- Quel est le degré de sensibilité de l'enfant qui intimide de ce que la victime pense et ressent?
- Quelle est sa capacité à comprendre?
- L'élève peut-il reconnaître au moins en partie (acceptation de sa responsabilité) son acte ou au contraire rend-il l'autre responsable de ce qui lui arrive?
- L'élève est-il capable de ressentir du remords, de la tristesse ou de la honte?
- L'élève a-t-il une conception positive de lui-même?
- Quelle est sa capacité à apprendre de nouvelles façons de penser et d'agir, ainsi que sa capacité à mettre en pratique ce qu'il aura compris et appris?
- L'élève est-il capable de trouver par lui-même des éléments de solution à son problème et à celui de l'autre?
- L'élève améliore-t-il son comportement avec le temps ou si, au contraire, son comportement se détériore.

# SOUTIEN AUPRÈS DES PERSONNES IMPLIQUÉES EN CAS D'INTIMIDATION

## Victimes d'actes d'intimidation et de violence

- ❖ Évaluation de la détresse de l'élève par l'intervenant;
- ❖ Assurer un climat d'écoute et de confiance;
- ❖ Aviser les parents;
- ❖ Engagement d'une intervention rapide;
- ❖ Informer les parents des ressources disponibles pour les aider;
- ❖ Soutenir et outiller l'élève dans ses efforts à mieux s'intégrer à son milieu ainsi qu'à reprendre le contrôle de ses actes.

## Témoin d'actes d'intimidation et de violence

- ❖ Assurer la protection des élèves en répondant rapidement aux manifestations d'intimidation;
- ❖ Assurer la disponibilité d'une personne de confiance lors d'une dénonciation;
- ❖ Renforcer l'action de dénonciation;
- ❖ Assurer la confidentialité lors de la dénonciation;
- ❖ Favoriser le développement des valeurs collectives d'entraide et de coopération.

## Auteurs d'actes d'intimidation ou de violence

- ❖ Appliquer immédiatement le protocole établi (Annexe 3) ;
- ❖ Valorisation des bons comportements;
- ❖ Rencontres ponctuelles avec une personne ressource pour aider l'élève à s'intégrer adéquatement à son milieu;
- ❖ Impliquer les parents;
- ❖ S'assurer du maintien du climat de respect entre les parties.

## **Suivi du signalement ou de la plainte**

La consignation de l'acte d'intimidation et de violence dans le but, notamment, d'assurer le suivi approprié auprès des personnes impliquées (dans le respect de la protection des renseignements personnels) contient ces éléments :

- Nature de l'agression;
- Personnes impliquées;
- Endroits où ces événements se sont produits;
- Moment;
- Raisons sous-jacentes;
- Ton utilisé, formulation (mots exacts);
- Circonstances;
- Nombre de fois;



- Et les répercussions.

Cela est fait dans le but, notamment, d'assurer le suivi approprié auprès des personnes impliquées (modalités de consignation des événements à caractère violent connues, diffusées et accessibles dans le respect de la protection des renseignements personnels.) Nous faisons également parvenir la fiche de transmission des plaintes au directeur général. Pour des situations qui vont au-delà d'une gestion scolaire, une plainte policière pourrait être envisagée.

La fiche de consignation sera conservée.

Un suivi est également réalisé pour informer les adultes (membres du personnel, parents, partenaires) et les élèves concernés, de l'évolution du dossier.

- Les informer du résultat des démarches pour l'évaluation du signalement ou de la plainte (ex. : les personnes concernées qui ont été rejointes, la compréhension de la situation, s'il s'agit ou non d'une situation d'intimidation);
- Vérifier si leur compréhension de la situation correspond à votre évaluation;
- Les informer des actions qui ont été entreprises ou qui sont prévues concernant le ou les auteurs de l'agression et les témoins ainsi que le soutien prévu pour les élèves impliqués;
- Discuter du rôle qu'ils auront pour la suite;
- Convenir du moment de la prochaine communication, s'il y a lieu.

Après avoir évalué la situation, le directeur de l'école communique promptement avec les parents des jeunes concernés afin de les informer de la situation et s'il y a lieu, de demander leur collaboration pour établir un plan qui rectifiera la situation.

Pour les élèves concernés par des manifestations récurrentes ou sévères d'intimidation ou de violence (victimes ou auteurs), il faut valider régulièrement auprès des différents acteurs si les actes d'intimidation ont pris fin.

- ◆ Victime (soutien, sécurité, ...)
- ◆ L'auteur (responsabilité, modification de son comportement, pression des pairs...)
- ◆ Parents de la victime (communication ouverte et continue...)
- ◆ Parents de l'élève auteur (communication ouverte et continue...)

## **Plainte**

Dans le cas d'insatisfaction exprimée d'un élève majeur ou d'un parent d'élève mineur, la direction tentera de régler avec diligence la plainte dans le respect. En cas d'insuccès, elle dirigera le plaignant vers le responsable de l'examen des plaintes et le directeur général du centre de services scolaire en lui transférant une copie de la plainte. Puis, si le plaignant demeure insatisfait de l'examen de sa plainte ou du résultat, ainsi que des moyens de la mettre en œuvre, peut demander l'intervention du protecteur de l'élève. Celui-ci donnera son avis sur le bien-fondé de la plainte et, le cas échéant, propose les correctifs qu'il juge appropriés.

Vous trouverez les informations relatives à la procédure d'examen des plaintes majeures sur le site du centre de services scolaire des Découvreurs dans l'onglet « Parents ».

## Conflit ou intimidation?

	<b>Conflit</b>	<b>Intimidation</b>
<b>Caractéristiques</b>	Une situation normale, pas nécessairement négative.	Une situation anormale, les gestes posés sont intentionnels.
	Une situation qui se développe occasionnellement et selon les circonstances.	Un élève subit à répétition et sans rien dire les brutalités de ses pairs.
<b>Relations entre les élèves</b>	En général, les forces sont égales entre les deux élèves.	L'intimidateur est en position de force et abuse de son pouvoir sur la victime qui ne sait pas comment se défendre.
	Les élèves impliqués se connaissent et sont parfois des amis.	Les élèves ne sont généralement pas des amis même s'il est possible qu'ils l'aient déjà été.
<b>Causes et manifestations</b>	Le conflit survient à la suite d'un désaccord, d'une différence d'opinion ou de perception.	L'intimidation se produit lorsque l'intimidateur veut user de son pouvoir sur la victime.
	Le conflit peut être provoqué par l'un ou l'autre des élèves.	C'est toujours le même élève qui est attaqué ou insulté, sans qu'il soit capable de répliquer ou de se défendre à son tour
	Le conflit n'est pas prévu.	Les gestes d'intimidation sont intentionnels et peuvent être prévus. Dans certains cas, l'intimidateur menace et prévient qu'il continuera.
<b>Résolution de problème</b>	Les élèves acceptent généralement plus facilement de l'aide pour résoudre le problème.	Très souvent, l'agresseur accusera la victime, n'admettra pas son tort et ne reconnaîtra pas la gravité de son geste.
	Les élèves peuvent accepter de réparer leurs gestes.	Pour qu'il répare ses gestes, l'intimidateur devra souvent être obligé par un adulte.
	Lors d'un désaccord, après une discussion et excuses mutuelles on parvient généralement à une entente.	Puisqu'il n'y a pas de désaccord sur une question, il ne faut pas viser une entente entre les parties en guise d'intervention. À moins de dénoncer et de recevoir de l'aide, la situation perdure et risque de s'aggraver.

Règles	Raisons	Conséquences positives possibles	Conséquences éducatives possibles	Mesures d'aide possibles
Je respecte les autres en paroles et en gestes.	<ul style="list-style-type: none"> <li>Pour ma sécurité;</li> <li>Pour me sentir bien;</li> <li>Pour me faire des amis.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Encouragements ou félicitations verbales ou écrites;</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Avertissement;</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Rappel de la règle;</li> </ul>
Je prends soin du matériel et des lieux.	<ul style="list-style-type: none"> <li>Pour garder le matériel en bon état;</li> <li>Pour vivre dans un milieu propre et agréable.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Communication verbale et/ou écrite avec les parents.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Pratique du comportement attendu;</li> <li>Reprise du temps perdu;</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Retour sur le comportement attendu;</li> <li>Réflexion écrite ou illustrée;</li> </ul>
Je marche et je parle à voix basse lorsque je me déplace dans l'école, en dehors des heures de cours.	<ul style="list-style-type: none"> <li>Pour ma sécurité et le bien-être de tout le monde;</li> <li>Pour permettre un climat propice aux apprentissages.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Privileges/récompenses (<i>Dîner avec l'adulte, congé de devoirs, prolongation de la récréation etc.</i>);</li> <li>Mention d'honneur;</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Activité de réflexion (<i>ex. Capsules Clin d'œil</i>);</li> <li>Perte de privilège;</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Accompagnement de l'élève dans son geste de réparation (<i>voir banque d'activités</i>);</li> <li>Rencontre avec les parents;</li> </ul>
Je porte des vêtements adaptés aux activités et aux saisons. ( <i>voir référence annexe 1, pour De La Salle</i> )	<ul style="list-style-type: none"> <li>Pour être sécuritaire et confortable;</li> <li>Pour favoriser une bonne hygiène personnelle et une bonne santé.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Activités spéciales (<i>période de jeux en classe, dîner en classe, sortie etc.</i>);</li> <li>Sentiment de fierté et d'appartenance à mon école.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Communication aux parents;</li> <li>Retrait de la classe ou du groupe.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Feuille de route;</li> <li>Référence à des services spécialisés (TES, psychologue);</li> <li>Plan d'intervention;</li> </ul>
J'apporte uniquement le matériel nécessaire en classe et au service de garde.	<ul style="list-style-type: none"> <li>Pour favoriser ma concentration;</li> <li>Pour éviter la perte d'objets et les vols.</li> </ul>	<p><i>Je suis un modèle pour les autres.</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Suspension (interne ou externe);</li> <li>Changement de milieu scolaire</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Comité d'expertise;</li> <li>Réintégration progressive;</li> <li>Référence à des ressources externes de l'école (CLSC).</li> </ul>

J'ai pris connaissance du code de vie avec mon enfant

Signature du parent

Signature de l'enfant

Date

## Mesures d'accompagnement et processus disciplinaire

À l'école des Pionniers, nous distinguons deux types de manquements : mineur et majeur. À chacun de ces types de manquements correspond une procédure d'intervention éducative, graduée et qui responsabilise l'élève. Elle vise à le supporter dans le développement du comportement attendu et approprié. La distinction entre les deux fait référence à la gravité des gestes posés par l'élève.

Par ailleurs, l'application des conséquences choisies s'effectue selon la nature, la gravité et la fréquence observée chez l'élève.

Manquement mineur	Manquement majeur
Comportement de l'élève qui nuit au fonctionnement de la classe ou des autres activités de l'école.	Comportement de l'élève qui constitue une atteinte grave au bien-être physique ou psychologique d'une personne et qui contrevient au bon déroulement de la vie scolaire.
<p>Exemples de comportements :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Crier;</li> <li>• Courir dans l'école;</li> <li>• Bousculer, jambette;</li> <li>• Avoir un langage inapproprié ou grossier;</li> <li>• Lancer des roches, des balles de neige ou tout autre objet;</li> <li>• Posséder des objets non nécessaires;</li> <li>• Arriver en retard ;</li> <li>• Briser le matériel;</li> <li>• Se vêtir de façon inappropriée;</li> <li>• Autres.</li> </ul>	<p>Exemples de comportements :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Être impoli envers l'adulte;</li> <li>• Refuser d'obéir ou défier directement l'autorité;</li> <li>• User de violence verbale;</li> <li>• User de violence physique (coups, crachat...);</li> <li>• Intimider* ;</li> <li>• Voler;</li> <li>• Faire du taxage;</li> <li>• Faire du vandalisme;</li> <li>• Fuguer;</li> <li>• Autres.</li> </ul>

<sup>1</sup> \* Réfrence au plan de lutte pour contrer l'intimidation et la violence dans le but d'évaluer et d'intervenir sur les actions à mettre en place. (Réfrence loi 56)



## Procédure d'intervention en cas d'intimidation

Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Niveau 4
<p style="text-align: center;"><u>Infraction 1</u></p> <p>L'intervenant(e) me rencontre J'explique ce que j'ai fait.</p> <p>Je présente mes excuses à l'élève que j'ai intimidé En faisant un dessin En écrivant une lettre d'excuses En rencontrant l'élève Etc.</p> <p>Je fais signer, par mon parent, le billet remis par l'intervenant(e) (annexe 6)</p> <p>Je suis capable de comprendre les méfaits de l'intimidation et de cesser ce comportement</p> <p>Identification des comportements adéquats à adopter dans de telles situations</p>	<p style="text-align: center;"><u>Infraction 2</u></p> <p>Rencontre avec l'intervenant J'explique ce que j'ai fait</p> <p>Je présente mes excuses à l'élève que j'ai intimidé En faisant un dessin En écrivant une lettre d'excuses En rencontrant l'élève Etc.</p> <p>Rencontre T.E.S. Feuille de route Réparation du geste posé Signature d'un contrat Etc.</p> <p>Je fais signer, par mon parent, la fiche de réflexion ou le travail de recherche que j'ai fait ainsi que le billets remis par l'intervenant(e).</p>	<p style="text-align: center;"><u>Infraction 3</u></p> <p>Rencontre avec l'intervenant J'explique ce que j'ai fait</p> <p>Je présente mes excuses à l'élève que j'ai intimidé En faisant un dessin En écrivant une lettre d'excuses En rencontrant l'élève Etc.</p> <p>Rencontre T.E.S. et la direction Réparation du geste posé Révision des interventions Ateliers de résolution de conflits</p> <p>Je fais signer, par mon parent, le billet remis par l'intervenant(e) (annexe 6)</p> <p>La direction convoque mes parents à une rencontre.</p>	<p style="text-align: center;"><u>Infraction 4</u></p> <p>Rencontre avec l'intervenant J'explique ce que j'ai fait</p> <p>Je présente mes excuses à l'élève que j'ai intimidé En faisant un dessin En écrivant une lettre d'excuses En rencontrant l'élève Etc.</p> <p>Suspension À l'interne ou l'externe</p> <p>Rencontre T.E.S. et la direction qui convoque mes parents à une rencontre.</p> <p>Avec mon parent, je rencontre et/ou Policier-éducateur Éducateur du CLSC Intervenant de la DPJ</p> <p><small>*Ultimement, un élève pourrait changer d'école et même être expulsé de la CSDD conformément à l'article 96.27 de L.I.P.</small></p>
<b>* TOUTE SITUATION PEUT ÊTRE GÉRÉE AU NIVEAU JUGÉ SELON SA GRAVITÉ *</b>			

## Gestion des manquements mineurs

**Pour tout manquement mineur, un billet jaune complété par l'adulte témoin, sera remis à l'élève.**

**Avant de remettre un billet jaune, des interventions éducatives ont été faites par l'adulte témoin.**

### 1<sup>er</sup> manquement

- L'adulte témoin remet un billet jaune à l'élève afin de le responsabiliser et d'en informer son parent.
- L'adulte témoin fait un retour sur la situation et recherche des solutions avec l'élève sur le comportement attendu.
- L'élève fait signer son billet par son parent et le rapporte le lendemain.

### 2<sup>e</sup> manquement

- L'adulte témoin remet un billet jaune à l'élève afin de le responsabiliser et d'en informer son parent.
- L'adulte témoin fait un retour sur la situation et recherche des solutions avec l'élève sur le comportement attendu.
- L'élève fait signer son billet par son parent et le rapporte le lendemain.

### 3<sup>e</sup> manquement

- L'adulte témoin remet un billet jaune à l'élève afin de le responsabiliser et d'en informer son parent.
- À l'école ou à la maison, l'élève complète une fiche de réflexion (capsule clin d'œil) qui sera déposée dans le guide d'aide à l'élève.
- Le titulaire, par téléphone, communique avec le parent.
- L'élève fait signer son billet jaune de manquement et sa fiche de réflexion (capsule clin d'œil) par son parent.

### 4<sup>e</sup> manquement

- L'adulte témoin remet un billet jaune à l'élève afin de le responsabiliser et d'en informer son parent.
- L'élève fait signer son billet par son parent et le rapporte le lendemain.
- Le titulaire et la direction rencontrent l'élève et son parent. Il y a possibilité de mise en place d'une mesure particulière.

### 5<sup>e</sup> manquement

- L'adulte témoin remet un billet jaune à l'élève afin de le responsabiliser et d'en informer son parent.
- L'élève fait signer son billet par son parent et le rapporte le lendemain.
- Rencontre entre les différents intervenants concernés afin de mettre en place un plan d'intervention personnalisé. L'objectif étant de:
  - Préciser le comportement attendu chez l'élève.
  - Discuter des moyens à prendre pour adopter le comportement attendu;
  - Proposer un contrat d'engagement pour l'élève;
  - S'entendre avec les parents sur le suivi à apporter à leur enfant afin que celui-ci puisse vivre du succès dans la démarche.

### Au-delà du 5<sup>e</sup> manquement

Il y aura une rencontre avec différents intervenants internes ou externes pour évaluer la situation et revoir l'organisation des services dans le but de répondre aux besoins de l'élève (ex : refaire le plan d'intervention, comité clinique, comité d'expertise, etc.).

## Gestion des manquements majeurs

**Pour tout manquement majeur, un billet rouge complété par l'adulte témoin, sera remis à l'élève.**

### 1<sup>er</sup> manquement

- L'élève est immédiatement retiré de son groupe, tout en demeurant à l'école.
- L'adulte témoin avise la direction de la situation.
- La direction informe le parent, par téléphone, du comportement de son enfant.
- À l'école ou à la maison, l'élève complète une fiche de réflexion (capsule clin d'œil) qui sera déposée dans le guide d'aide à l'élève ainsi que le billet rouge.
- L'élève fait signer son billet et sa fiche de réflexion par son parent.
- L'élève est accompagné dans son geste de réparation selon les circonstances.

### 2<sup>e</sup> manquement

- L'élève est immédiatement retiré de son groupe.
- L'adulte témoin avise la direction de la situation.
- La direction informe le parent, par téléphone, du comportement de son enfant.
- En considérant le geste posé, la direction, en concertation avec les intervenants concernés, fixe les modalités de la suspension ;
  - La durée et le lieu de la suspension;
  - Le travail à effectuer durant la suspension;
- La direction rencontre l'élève et son parent pour discuter des modalités de retour dans le groupe, une réintégration progressive est possible.
- L'élève est accompagné dans son geste de réparation selon les circonstances.

### 3<sup>e</sup> manquement

- L'élève est immédiatement retiré de son groupe.
- L'adulte témoin avise la direction de la situation.
- La direction informe le parent, par téléphone, du comportement de son enfant et le retourne à la maison.
- En considérant le geste posé, la direction, en concertation avec les intervenants concernés, fixe les modalités de la suspension ;
  - La durée et le lieu de la suspension;
  - Le travail à effectuer durant la suspension;
- La direction rencontre l'élève et son parent pour discuter des modalités de retour dans le groupe, une réintégration progressive est possible.
- L'élève est accompagné dans son geste de réparation.

Date : \_\_\_\_\_

## Contrat d'engagement

À la suite de discussions avec mes parents, mon enseignant, la direction de l'école et l'éducatrice spécialisée, je (nom de l'élève) \_\_\_\_\_ m'engage à cesser tout acte de violence, tel que menace, agression physique ou toute autre forme de violence, à l'endroit de (nom de l'élève intimidé) \_\_\_\_\_ et des autres élèves.

Je reconnais que mes comportements sont contraires à la loi et aux règles de l'école concernant la violence et l'intimidation et je connais les conséquences auxquelles je m'expose si je ne les respecte pas.

Je (nom de l'élève) \_\_\_\_\_ n'encouragerai aucun autre élève à intimider ou à utiliser la violence.

### Moyens

Je (nom de l'élève) \_\_\_\_\_ rencontrerai l'éducateur responsable à tous les jours afin d'évaluer mon comportement et lui remettrai la feuille signée par mes enseignants.

En respectant ce contrat, je serai félicité et je serai fier de moi. Le contrat d'engagement prendra fin à la date fixée.

Si je ne respecte pas ce contrat, la direction de l'école prendra d'autres mesures disciplinaires.

Je (nom de l'élève) \_\_\_\_\_ m'engage à faire du mieux que je peux pour cesser les gestes qu'on me reproche et à en assumer les conséquences.

### Signatures

Élève : _____	Autres : _____
Parents : _____	_____
Intervenant : _____	_____
Direction : _____	_____

# Fiche de consignation

\_\_\_\_\_ Date

### Élèves impliqués

Victime	Niveau scolaire	Auteur	Niveau scolaire

### Nature de l'évènement

Intimidation	Violence
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Tout comportement, parole, acte ou geste <u>délibéré</u>;</li> <li>• À caractère <u>répétitif</u>;</li> <li>• Exprimé directement ou indirectement, y compris dans le cyberspace, dans un contexte caractérisé par l'<u>inégalité des rapports</u> de force entre les personnes concernées;</li> <li>• Ayant pour effet d'engendrer <u>des sentiments de détresse</u>, et de léser, blesser, opprimer ou ostraciser.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Toute manifestation de force, de forme verbale, écrite, physique, psychologique ou sexuelle, exercée intentionnellement contre une personne;</li> <li>• Ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse, de la léser, de la blesser ou de l'opprimer en s'attaquant à son intégrité ou à son bien-être psychologique ou physique, à ses droits ou à ses biens.</li> </ul>

### Date de l'évènement (ou des événements) :

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

### Brève description : (durée de la situation, gestes commis, nombre de personnes impliquées, etc.)

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

### Situation présente :

À l'école

À l'extérieur

Sur internet



Date : \_\_\_\_\_

**BILLET D'INTIMIDATION****Niveau 1**

Une situation d'intimidation nous a été signalé. Votre enfant a des comportements inappropriés envers un autre élève. Votre enfant a reçu un avertissement et il a été rencontré par un intervenant de l'école. Lors de la rencontre, votre enfant a discuté de ses comportements et de leurs conséquences sur l'autre élève. Votre enfant a, ou devra présenter ses excuses à l'élève ciblé par ses comportements inappropriés.

Commentaires : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

Signature de l'intervenant : \_\_\_\_\_

Signature des parents : \_\_\_\_\_

Date : \_\_\_\_\_

Date : \_\_\_\_\_

**BILLET D'INTIMIDATION****Niveau 2** (Infraction 2)

Une situation d'intimidation nous a été signalé. Votre enfant a des comportements inappropriés persistants envers un autre élève. Votre enfant a été rencontré par une éducatrice spécialisée. Lors de la rencontre, votre enfant a discuté de ses comportements, de leurs conséquences sur l'autre élève et un contrat d'engagement a été signé. Votre enfant a, ou devra faire un geste réparateur, présenter ses excuses à l'élève ciblé par ses comportements inappropriés et compléter une fiche de réflexion/travail de recherche sur l'intimidation.

Commentaires : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

Signature de l'intervenant : \_\_\_\_\_

Signature des parents : \_\_\_\_\_

Date : \_\_\_\_\_

Date : \_\_\_\_\_

**BILLET D'INTIMIDATION**

**Niveau 2** (Infraction 3)

Une situation d'intimidation nous a été signalé. Votre enfant a des comportements inappropriés persistants envers un autre élève. Votre enfant a été rencontré par une éducatrice spécialisée et la direction. Lors de la rencontre, votre enfant a discuté de ses comportements et de leurs conséquences sur l'autre élève. Vous pourriez recevoir une convocation pour une rencontre avec la direction. Votre enfant a, ou devra présenter ses excuses à l'élève ciblé par ses comportements inappropriés.

Commentaires : \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

Signature de l'intervenant : \_\_\_\_\_



# FORMULAIRE DE DÉNONCIATION

Je veux dénoncer une situation d'intimidation et/ou violence.

Décris ce que tu as vu et entendu :

Violence physique	Violence verbale	Violence psychologique	Geste ou commentaires inappropriés	Violence par internet ou cellulaire
Il a été : <input type="checkbox"/> Bousculé <input type="checkbox"/> Frappé <input type="checkbox"/> Volé <input type="checkbox"/> Taxé	Il a été : <input type="checkbox"/> Injurié/Insulté <input type="checkbox"/> Provoqué <input type="checkbox"/> Menacé	Il a été : <input type="checkbox"/> Exclu <input type="checkbox"/> Ridiculisé <input type="checkbox"/> Objet de rumeurs	Il a été victime : <input type="checkbox"/> De geste ou de commentaire à connotation sexuelle	Il a été victime : <input type="checkbox"/> De rumeurs <input type="checkbox"/> De menaces <input type="checkbox"/> De photos diffusées à son insu <input type="checkbox"/> De messages haineux

À quel endroit cela s'est-il passé? (Tu peux nommer plusieurs endroits) :

\_\_\_\_\_

Quand cela s'est-il passé? : \_\_\_\_\_

Ton nom : \_\_\_\_\_

Nom de la victime (si tu es un témoin de la situation) : \_\_\_\_\_

Nom de l'intimidateur : \_\_\_\_\_ Date d'aujourd'hui : \_\_\_\_\_

Autres précisions :

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

Remets cette copie dans la boîte de dénonciation devant le secrétariat ou à un adulte de l'école.

*Un intervenant prendra rendez-vous avec toi pour en parler.*